

Commission des Affaires générales, des Relations
internationales, du Règlement et du Contrôle des
communications des membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

5 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Nouvelles mesures de contrôle appliquées par le gouvernement flamand aux écoles francophones de la périphérie»	3
1.2	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Rencontre avec S.E. Monsieur l’ambassadeur du Liban en Belgique»	4
1.3	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Renoncement du Premier ministre libanais désigné à former un nouveau gouvernement»	4
1.4	Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Réforme de l’asile et de la migration proposée par la Commission européenne»	6
1.5	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Présentation par la Commission européenne du nouveau pacte sur l’asile et la migration»	6
1.6	Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Impact des mesures prises le 23 septembre par le Conseil national de sécurité (CNS) pour les opérateurs soutenus à l’international par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	7
1.7	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Conséquences pour Wallonie-Bruxelles International (WBI) de la déclaration de vacance de l’emploi d’administrateur général adjoint de l’Agence wallonne à l’exportation et aux investissements étrangers (AWEX)»	8
1.8	Question de M. Pierre-Yves Lux à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Consolidation du rôle et de l’autonomie du secteur associatif – plan d’action du gouvernement et <i>task force</i> administrative»	9
1.9	Question de M. Matteo Segers à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Volet international du fonds d’urgence pour la culture»	10
1.10	Question de M. Matteo Segers à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Coopération de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l’Academia Belgica»	11
1.11	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Mise en œuvre du plan “Droit des femmes” 2020-2024 dans les compétences du ministre-président»	12
2	Ordre des travaux	13

Présidence de M. Jean-Pierre Kerckhofs, président.

L'heure des questions et interpellations commence à 15h15.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Nouvelles mesures de contrôle appliquées par le gouvernement flamand aux écoles francophones de la périphérie»

Mme Alda Greoli (cdH). – Le sujet est délicat et important. Les communes à facilités linguistiques comptent huit écoles communales et deux écoles de l'enseignement libre qui, étant francophones, peuvent bénéficier de conditions particulières. Cependant, le ministre flamand de l'Enseignement, M. Ben Weyts, a ordonné une enquête afin de déterminer si les écoles concernées respectent ou non les objectifs finaux fixés par la législation décrétole flamande. Le problème est que ces écoles ont le droit, confirmé par l'arrêt n° 124/2010 du 28 octobre 2010 de la Cour constitutionnelle en 2010, de solliciter une dérogation à ces objectifs finaux pour appliquer ceux de la Communauté française. Du reste, la Communauté flamande ne peut pas refuser cette dérogation. L'inspection pédagogique de ces écoles relève bien du Service général de l'inspection (SGI) de la Communauté française.

La Flandre a de nouveau du mal à accepter les règles. Dans mon propos, je ne manifeste aucune volonté belliqueuse à l'égard de la Flandre. En l'occurrence, il s'agit de respecter le droit de ces écoles!

Monsieur le Ministre-Président, quelles démarches avez-vous entreprises auprès du gouvernement flamand à la suite de l'ouverture de cette enquête? Avez-vous eu des contacts avec les écoles concernées? Le SGI de la Communauté française s'est-il rendu sur le terrain? Quel risque une telle enquête peut-elle faire courir à ces écoles, aux enfants qui y suivent leur parcours scolaire et qu'aux enseignants qui y travaillent?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Madame la Députée, votre question me permet de faire le point par rapport à la récente initiative du ministre flamand de l'Enseignement et aux nouvelles mesures de contrôle du gouvernement flamand sur les écoles francophones des communes à facilités. D'après le quotidien «*De Standaard*» du 17 septembre dernier,

M. Ben Weyts a en effet diligenté une enquête qui concerne dix de ces écoles pour vérifier si elles atteignent bien les objectifs finaux déterminés par la législation flamande.

Établies dans les communes flamandes de la périphérie, ces dix écoles francophones sont subventionnées à hauteur de treize millions d'euros par les autorités flamandes, mais suivent les objectifs pédagogiques fixés par la Communauté française. Ces écoles sont d'ailleurs soumises au contrôle des inspecteurs de l'enseignement de notre Fédération. Chaque année, elles demandent une dérogation à la Flandre pour être autorisées à agir de la sorte. Désormais, le ministre Ben Weyts veut conditionner la délivrance de cette dérogation à une enquête de qualité préalable. Désignée par le ministre, la commission indépendante devra vérifier si ces écoles poursuivent des objectifs pédagogiques semblables à ceux des écoles flamandes et si elles accordent suffisamment d'attention à l'enseignement du néerlandais en leurs murs.

Sans aucun doute, vous et moi ne souhaitons pas raviver les débats communautaires en périphérie bruxelloise. Je voudrais toutefois rappeler l'état de la question d'un point de vue strictement juridique tel que la Cour constitutionnelle l'a établi.

Voici dix ans, la Communauté flamande avait déjà essayé, par voie de décret, de soumettre les écoles francophones établies sur le territoire flamand aux services de l'inspection scolaire flamande, mais la mesure avait été retoquée par la Cour constitutionnelle. Par son décret du 23 octobre 2009, la Communauté flamande s'était déclarée compétente pour l'inspection pédagogique des écoles fondamentales communales francophones. À l'époque, l'administration des écoles des communes concernées, ainsi que plus de 600 parents d'élèves et plus de 50 enseignants avaient introduit un recours en annulation des dispositions concernées devant la Cour constitutionnelle.

Dans ses conclusions, la Cour a considéré que, certes, depuis plusieurs années, la Communauté flamande était devenue compétente pour l'enseignement fondamental francophone dans les communes de la périphérie, mais à condition qu'il ne soit pas porté préjudice aux garanties existantes pour les francophones.

Or, la Cour constitutionnelle a considéré, dans son arrêt du 28 octobre 2010, que les garanties existantes étaient attaquées par certaines dispositions du décret de la Communauté flamande du 23 octobre 2009. En effet, ce décret imposait de manière unilatérale que les écoles concernées doivent dorénavant être inspectées au niveau pédagogique par des inspecteurs de la Communauté flamande et non plus de la Communauté française. Il était clair, selon la Cour constitutionnelle, que ces écoles devaient être inspectées par des inspecteurs de la Communauté française.

Par ailleurs, le même arrêt de la Cour constitutionnelle soulignait que les garanties existantes

ne se rapportent qu'au contrôle pédagogique. Par conséquent, la Communauté flamande est bel et bien compétente pour ce qui concerne la direction et l'administration des écoles. Cependant, la Cour constitutionnelle a estimé qu'il faut bien tenir compte du caractère particulier des écoles concernées: d'abord, ces écoles dispensent un enseignement en français; ensuite, l'inspection est faite par les inspecteurs de la Communauté française qui doivent transmettre leurs rapports et une traduction à l'administration flamande; enfin, un nombre considérable d'élèves des écoles fondamentales francophones s'inscrivent par la suite dans des écoles secondaires francophones.

Compte tenu du caractère particulier des écoles concernées et de la reconnaissance par la Communauté flamande de l'équivalence des certificats d'études et des diplômes délivrés par la Communauté française, la Cour constitutionnelle a estimé dans son arrêt du 28 octobre 2010 que, «si l'autorité scolaire d'une des écoles précitées demande une dérogation aux objectifs de développement et objectifs finaux fixés par le Parlement flamand et propose au titre d'objectifs de développement et/ou d'objectifs finaux de remplacement les objectifs généraux et particuliers ainsi que les socles de compétences fixés par la Communauté française, le gouvernement flamand ne peut refuser d'approuver cette dérogation».

Concernant vos autres questions, je dois vous renvoyer à ma collègue, Mme Caroline Désir. En effet, celles-ci concernent le contact avec les écoles concernées ou l'action du service d'inspection de la Communauté française et relèvent donc des compétences de la ministre de l'Éducation.

Les éléments que je viens de développer devraient toutefois vous indiquer le sens des positions que nous adopterons ou, le cas échéant, des actions que nous entreprendrons, étant donné que mon gouvernement n'acceptera pas de faire marche arrière par rapport à la situation que je vous ai décrite.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, vous venez de confirmer l'analyse que je fais de la situation et qu'a développée la Cour constitutionnelle dans son arrêt de 2010.

Je vous ai interrogé sur le dialogue que vous auriez pu mener avec le gouvernement flamand. Comme vous êtes chargé des relations intrabelges, j'imaginai que vous alliez interpeller le gouvernement flamand sur ces enquêtes. J'ai toutefois compris que je devrai interroger Mme Désir.

Je vous rejoins sur la nécessité de ne pas entrer dans un conflit communautaire. Si un tel conflit devait tout de même survenir, la responsabilité en incombera au ministre flamand de l'Enseignement, M. Ben Weys.

1.2 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Rencontre avec S.E.

Monsieur l'ambassadeur du Liban en Belgique»

1.3 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Renoncement du Premier ministre libanais désigné à former un nouveau gouvernement»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, si j'en crois votre compte Instagram, vous avez rencontré dernièrement S.E. M. Fadi Hajali, ambassadeur du Liban en Belgique. Ont notamment figuré au menu de votre rencontre: l'état de la situation à Beyrouth, et plus largement au Liban, à la suite de la terrible explosion au port, le soutien financier de la Communauté française et les partenariats au sein de la Francophonie.

Dès lors, pourriez-vous nous faire part des conclusions de cet échange? Avez-vous évoqué le mouvement de contestation populaire qui demandait le départ de la classe politique libanaise? Avez-vous eu l'occasion de partager vos points de vue concernant la conditionnalité des aides internationales?

Force est de constater que près d'un mois après sa désignation comme Premier ministre, Moustapha Adib n'a pas réussi à former un gouvernement alors que les forces politiques libanaises s'étaient engagées, lors du déplacement au Liban du président français Emmanuel Macron, à en former un rapidement dans un délai de quinze jours. Le 26 septembre 2020, M. Adib a jeté l'éponge, regrettant son incapacité à réaliser les aspirations du peuple pour un gouvernement réformiste.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre-Président, quel a été le message de l'ambassadeur à l'égard de la difficulté de former un gouvernement? Lui avez-vous donné des outils – les vôtres, pas ceux de votre président de parti – sur la façon de résoudre rapidement et efficacement une crise politique à la lumière de l'expérience belge? Enfin, des pistes concrètes de soutien sont-elles en cours d'élaboration dans le cadre de la Francophonie?

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Comme vient de le dire ma collègue, le Premier ministre libanais désigné, Moustapha Adib, a annoncé renoncer à former un nouveau gouvernement, alors que la pression internationale s'accroît pour remplacer celui qui a démissionné après l'explosion meurtrière au port de Beyrouth et pour enclencher, au plus vite, les réformes réclamées par la communauté internationale afin de débloquent des milliards de dollars d'aide.

Les partis politiques libanais s'étaient engagés, au début du mois de septembre, lors de la visite du président français Emmanuel Macron, à former

un cabinet de mission composé de ministres compétents et indépendants, dans un délai de deux semaines pour sortir le pays du marasme économique. Cependant, le processus piétine dans ce pays où le pouvoir est partagé entre différentes communautés religieuses et surtout en raison de divergences sur l'attribution des portefeuilles ministériels.

Les efforts de M. Adib ont notamment été traversés par deux formations chiïtes, le Hezbollah et son allié Amal, qui réclament le portefeuille des Finances. Selon certains observateurs, l'obstination du tandem chiïte est liée aux récentes sanctions américaines contre un ministre du parti Amal et deux compagnies affiliées au Hezbollah.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez récemment rencontré l'ambassadeur du Liban en Belgique, S.E. M. Fadi Hajali. Quel est le résultat de vos échanges à propos de la situation plus que préoccupante à Beyrouth, sur le soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles par l'intermédiaire de l'UNICEF et sur notre partenariat au sein de la Francophonie? Avez-vous prévu davantage de synergies entre nos deux pays au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)? Face à la crise politique persistante, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec les autres partenaires internationaux du Liban, travaillez-vous à une solution pour accélérer le processus de formation d'un nouveau gouvernement et lancer les réformes voulues par la population et la communauté internationale? Dans l'affirmative, laquelle?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Mesdames les Députées, la situation au Liban est loin d'être simple. L'explosion de Beyrouth est venue s'ajouter à la crise économique, sanitaire et politique que traverse le pays.

Comme les autres partenaires internationaux du Liban, la Fédération Wallonie-Bruxelles appelle de ses vœux la mise en place de bases solides pour une réforme politique visant à garantir l'efficacité de l'aide internationale et à satisfaire la population, qui réclame ces changements. C'est le sens du message que j'ai adressé à S.E. M. Fadi Hajali.

La meilleure manière d'aider ce pays passe par notre investissement sur le terrain. J'ai donc décidé d'intervenir par le biais de l'UNICEF en libérant un montant de 200 000 euros. Ma rencontre avec l'ambassadeur du Liban a aussi permis de faire le point sur la situation difficile dans laquelle son pays est enlisé. S.E. M. Fadi Hajali a d'ailleurs salué l'intervention financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles en soutien aux enfants de Beyrouth.

Notre coopération bilatérale avec le Liban n'est pas des plus développées. C'est pourquoi j'ai insisté auprès de S.E. M. Fadi Hajali pour que nous renforçons nos relations dans une optique mutuellement bénéfique. Nos équipes travailleront dès à présent à la réalisation de cet objectif.

Mon intention est de me rendre au Liban dès que les conditions requises seront réunies. Mes conversations avec l'ambassadeur et le ministère des Affaires étrangères indiquent que le moment n'est pas encore opportun. J'ai toutefois toujours l'intention de me rendre au Liban.

S'agissant de la Francophonie, la secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo, s'est adressée, dès le 10 août, aux 88 États et gouvernements membres de l'OIF pour les encourager à participer à la mobilisation en faveur du peuple libanais. Face à une catastrophe humaine et matérielle intervenant au moment où le Liban traverse une crise politique, économique, financière et sociale sans précédent, elle a ainsi rappelé que la fraternité et la solidarité sont le cœur de la Francophonie. Elle a appelé la grande famille francophone à faire un geste financier ou matériel pour aider cet important pays membre de la Francophonie à se relever. C'est dans cette optique de solidarité francophone que l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit et, je l'espère, continuera à s'inscrire.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je note votre volonté de soutenir le Liban. Je rappelle que la Belgique et le Liban partagent un certain nombre de caractéristiques communes, et que la complexité de notre pays peut être instructive pour d'autres nations, comme le Liban. Ce pays peut de même nous inspirer en raison de la coexistence, jusqu'à présent pacifique, de cultures et de religions différentes.

Les 200 000 euros octroyés à l'UNICEF et votre intention de vous rendre au Liban sont un premier pas important. Dans ce type de difficultés, la Francophonie peut enfin prendre sa place, soutenir et se mobiliser en faveur de ceux qui, en son sein, en ont le plus besoin. Et les besoins ne sont pas toujours humanitaires, il s'agit parfois simplement de marcher ensemble, de se soutenir l'un l'autre pour développer la démocratie.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour cette réponse informative qui montre combien vous êtes intéressé par la possibilité d'apporter le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà d'une simple présence, la meilleure démarche que nous puissions entamer serait un investissement tel que celui que vous avez consenti au bénéfice de l'UNICEF. Toutefois, outre cette démarche visant directement les enfants libanais, il me semble qu'une visite sur le terrain, dès que la situation politique le permettra, vous aiderait à vous rendre compte de l'important travail qu'il reste à accomplir et du rôle que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut jouer en ce sens en investissant encore mieux. C'est en montrant un intérêt comme celui-là que nous pourrions raviver l'espoir de voir cette situation politique résolue. À l'instar de ma collègue, je soulignerai le fait que, tout comme le Liban, la Fédération Wallonie-Bruxelles est ancrée

dans une certaine complexité institutionnelle; cette expérience lui donne des possibilités pour contribuer à aider le Liban à se sortir de cette crise économique et politique.

1.4 Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Réforme de l’asile et de la migration proposée par la Commission européenne»

1.5 Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Présentation par la Commission européenne du nouveau pacte sur l’asile et la migration»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Julien Matagne (cdH). – Ce mercredi 23 septembre, la Commission européenne a présenté sa proposition de réforme de la politique d’asile et de migration de l’Union européenne. Le système proposé vise à mieux répartir la charge de l’accueil, très complexe à gérer pour les pays en première ligne, tout en évitant le fiasco qui s’était produit en 2016, au moment des tentatives de relocalisation obligatoire des demandeurs d’asile.

En résumé, et comme cela avait été tenté en 2016, la solidarité entre États membres serait obligatoire, mais les États auraient le choix des modalités de ce soutien. Les États pourraient bien entendu toujours choisir de relocaliser des demandeurs d’asile sur leur territoire, mais ils pourraient aussi soutenir des opérations de rapatriement ou encore participer plus directement à la gestion concrète aux côtés des États qui accueillent principalement les premiers arrivés, singulièrement l’Italie et la Grèce. À mes yeux, la présidente de la Commission a parfaitement résumé la situation et la philosophie de ce projet en déclarant: «La question n’est pas de savoir si tous les États membres doivent apporter leur soutien, mais comment».

Malgré l’ouverture assez franche d’une porte en direction des pays les plus réticents aux relocalisations (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, etc.), ceux-ci ont déjà réagi assez froidement à cette proposition, répétant qu’il faudrait stopper les migrants plutôt que de gérer la migration et que la priorité devrait plutôt être d’organiser un contrôle plus rigoureux aux frontières.

Monsieur le Ministre-Président, que vous inspirent ce projet de la Commission et les premières réactions des pays du groupe de Visegrad? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle déjà déterminé sa position dans le cadre de futures discussions intrabelges sur le sujet? Au regard des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avez-vous analysé l’impact potentiel de cette réforme sur cette

dernière, notamment en ce qui concerne les mineurs étrangers non accompagnés (MENA)?

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Dans le cadre de ce nouveau pacte sur la migration et l’asile, on peut regretter que ces flux migratoires soient toujours perçus comme une charge plutôt qu’une occasion d’enrichissement mutuel. Certains pays souhaiteraient en effet que l’on fasse machine arrière sur cette question.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre position à l’égard de ce pacte? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles s’y inscrit-elle, notamment par rapport à l’accueil des MENA? Nous en avons déjà débattu il y a quinze jours, à la suite de l’incendie du camp de réfugiés de Moria.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Ce 23 septembre, la Commission européenne a en effet présenté son projet de réforme de la politique migratoire. Ce texte très attendu aborde un sujet sensible qui divise profondément les Européens, notamment les pays en première ligne – l’Italie, la Grèce, Malte – et ceux qui rechignent à accueillir des migrants – la Hongrie, l’Autriche ou la Pologne. La Commission européenne propose dès lors une solution «à la carte». Afin d’éviter une nouvelle crise de la migration, semblable à celles vécues en 2015 et 2016, les États membres devront soit accepter les migrants sur leur territoire, soit aider à leur retour.

Ce projet me semble aller dans le bon sens puisqu’il ajoute un mécanisme de solidarité au règlement (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l’État membre responsable de l’examen d’une demande de protection internationale introduite dans l’un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride. Ce règlement oblige les migrants à introduire leur demande d’asile dans leur pays d’arrivée.

Selon la Commission européenne, à l’avenir, la demande pourra prioritairement être introduite dans un autre pays, dans un pays où le demandeur a de la famille, dans un pays où il aurait déjà étudié et/ou travaillé. Cette flexibilité semble sensée et pourrait répondre aux positions hétéroclites des 27 pays membres de l’Union européenne. Toutefois, il convient d’ajouter un autre élément: personne ne quitte son pays natal de gaité de cœur. C’est pourquoi il faut venir en aide aux pays d’où sont issus les migrants et améliorer la vie des citoyens sur place. L’Union européenne semble prendre la bonne voie. Pour rappel, le Conseil européen de juillet dernier a adopté le budget pluriannuel de l’Union européenne pour la période 2021-2027, dont l’enveloppe consacrée à l’instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale s’élève à 79,5 milliards d’euros. Autre note positive, la Commission recommande désormais aux États membres d’accueillir les migrants sauvés en mer et de ne pas

poursuivre les organisations non gouvernementales (ONG) menant des missions de secours en Méditerranée.

Le Parlement européen va à présent se saisir de la proposition de la Commission, de même que le Conseil, au sein duquel s'engagera une négociation entre États membres. Dans ce cadre, notre Fédération aura l'occasion d'exprimer sa position en réunion intrabelge. D'ici là, le gouvernement – et spécifiquement la ministre chargée de cette compétence – analysera l'impact potentiel de cette réforme pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, au regard de ses compétences, notamment en ce qui concerne les MENA. La note de politique internationale (NPI) est très claire à ce sujet. Notre Fédération entend défendre les principes généraux des droits de l'enfant, et ce, au travers des instances belges et internationales dans lesquelles elle est représentée. Plus que jamais, l'Union européenne a l'occasion de démontrer sa plus-value humaine sur un sujet aussi délicat.

M. Julien Matagne (cdH). – Merci Monsieur le Ministre-Président pour ces précisions. Je soutiens votre position qui consiste à défendre les principes généraux des droits de l'enfant. Notons que le processus en est à son commencement et qu'il va certainement durer plusieurs mois. J'espère que vous défendrez lesdits principes dès à présent et sans attendre que le Parlement européen se soit prononcé sur cette question, certes très sensible, mais primordiale à mes yeux.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vos réponses nous rappellent l'essentiel: le respect des droits humains et des droits de l'enfant, que ce soit à travers les instances internationales ou les instances belges, en l'occurrence la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis heureuse de constater que vous vous en tenez à ces principes importants qui nous permettent d'avancer dans le bon sens.

1.6 Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Impact des mesures prises le 23 septembre par le Conseil national de sécurité (CNS) pour les opérateurs soutenus à l'international par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Julien Matagne (cdH). – Le 23 septembre dernier, dans le cadre de la gestion de la Covid-19, le CNS a décidé de faire évoluer un certain nombre de règles. Pour le dire en une formule, elles vont dans le sens d'une responsabilisation accrue du citoyen et d'un assouplissement des dispositifs afin de maintenir l'adhésion de la population. Quelques jours auparavant, il avait été précisé que les voyages en zone rouge n'étaient plus interdits, mais déconseillés. Espérons que ce message de responsabilisation sera bien intégré et que, au regard de la recrudescence de la pandémie, il ne soit pas à

contretemps.

Monsieur le Ministre-Président, ces nouvelles mesures auront-elles un impact sur les opérateurs que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient à l'international? Wallonie-Bruxelles International (WBI) a-t-elle recommencé à soutenir certains déplacements ou manifestations? Plus généralement, quelle est la stratégie de WBI pour les prochains mois pour les déplacements et les participations à des manifestations? Avez-vous désormais une vision plus précise qu'il y a quelques mois sur les économies engendrées par les reports et aux autres annulations? Enfin, avez-vous adopté une stratégie pour soutenir autrement nos opérateurs?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Les indicateurs de l'épidémie ne sont pas réjouissants ces dernières heures, qu'il s'agisse du nombre de contaminations ou d'admissions dans les hôpitaux, mais également de ceux de lits occupés aux soins intensifs ou de décès. Nous ne sommes pas au bout de nos peines. Nous avons aujourd'hui un comité de concertation à 18h. Je crains que les experts nous exposent une situation inquiétante et probablement de nouvelles mesures à prendre.

Même si la Belgique a décidé d'assouplir les interdictions et de responsabiliser les personnes souhaitant se rendre à l'étranger, il n'en reste pas moins que des pays étrangers émettent des restrictions et parfois des interdictions d'accueil de personnes étrangères.

Bien entendu, WBI adapte ses messages à ses opérateurs en maintenant à jour les informations relatives aux conditions d'entrée du pays étranger visé et de sa situation sanitaire afin que les candidats au départ puissent prendre leur décision en connaissance de cause. J'ajoute que WBI offre des solutions de souplesse. C'est ainsi que le Bureau International Jeunesse (BIJ) a par exemple rédigé une charte devant être signée par les bénéficiaires qui s'engagent à respecter les obligations sanitaires du pays et à prendre en charge un éventuel rapatriement.

Par ailleurs, il est essentiel de rester présent à l'étranger et de maintenir des contacts. WBI assure une présence forte sur internet par l'organisation de webinaires, de conférences ou des participations à des festivals en ligne. Ces initiatives sont menées avec nos réseaux à l'étranger, et principalement avec nos délégations générales.

Plus particulièrement pour les programmes de bourses, je peux résumer la situation comme suit. Pour les courtes durées, les mesures de quarantaine et la problématique de la délivrance de visas rendent actuellement impossible leur réalisation. Ils sont également postposés ou reportés à l'année prochaine.

Monsieur le Député, comme vous le précisez, les travaux budgétaires sont en cours. L'impact de la situation due à la Covid-19 est mesuré régulièrement au niveau des activités de WBI. Dans ce contexte particulièrement changeant, complexe et incertain, WBI réoriente ses moyens en vue d'intensifier les actions les moins sensibles à la crise. Je tiens à souligner que certains montants sont réinvestis afin d'assurer une présence à l'international. Cette réorientation des moyens s'est opérée vers la coopération institutionnelle, particulièrement au niveau de la francophonie et de la coopération bilatérale indirecte.

Une revue systématique des programmes de développement menés dans le cadre de la coopération bilatérale directe a été effectuée à l'occasion du monitoring budgétaire de septembre. La plupart des projets continuent dans la mesure où, pour la plupart d'entre eux, les coûts de mission sont marginaux. Les moyens consacrés aux missions qui n'ont pu avoir lieu ont été récupérés pour financer les actions spécifiques d'adaptation à la situation sanitaire, à l'initiative des opérateurs partenaires de WBI. Les budgets initiaux ajustés seront de cette manière totalement utilisés.

Par ailleurs, je rappelle que WBI a mis en œuvre un fonds d'urgence grâce à une dotation spéciale pour soutenir le secteur culturel. Le gouvernement a approuvé 79 indemnités afin de soutenir la diffusion internationale des opérateurs artistiques. WBI et les agences Wallonie-Bruxelles réalisent également un travail de veille et de réseautage auprès des opérateurs culturels.

Pour le moment, il ne me semble pas avoir eu d'incidence au niveau des projets rentrés au guichet unique «Culture». En effet, dès juillet, WBI a annoncé sur son site internet la reprise de l'analyse des dossiers afin d'accompagner au mieux la reprise progressive des activités culturelles à l'international. Avec les agences, WBI met sur pied, en fonction des échos et attentes qui reviennent des opérateurs, des soutiens qui permettent d'amorcer la relance du secteur culturel. En conclusion, tout en rassurant les opérateurs sur le soutien de WBI, une importante responsabilité est de mise pour inciter à la plus grande prudence lors des déplacements à l'étranger, aujourd'hui encore plus qu'il y a dix jours.

M. Julien Matagne (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse qui est à nouveau très complète. Je sais que le gouvernement est en plein travail budgétaire, mais je suis impatient de savoir de quelle manière vont être réorientés les montants non dépensés. J'entends que vous savez où vous les disposerez pour les utiliser à bon escient. J'espère que nous en serons satisfaits.

1.7 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Conséquences pour

Wallonie-Bruxelles International (WBI) de la déclaration de vacance de l'emploi d'administrateur général adjoint de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX)»

Mme Alda Greoli (cdH). – L'ordre du jour du gouvernement wallon du 1^{er} octobre mentionne en son point 8, sous l'intitulé «Fonction publique régionale», la «déclaration de vacance de l'emploi à pourvoir par mandat d'administrateur-rice générale adjointe-e [sic] (rang A2) et approbation de la lettre de mission». Ce point concerne l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX), mais il soulève plusieurs interrogations dont certaines concernent le fonctionnement de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Monsieur le Ministre-Président, en janvier et en mai 2020, je vous ai déjà interrogé sur la décision de votre gouvernement de ne pas reconduire le mandat d'administrateur général adjoint (AGA) de WBI ou en tout cas de ne pas ouvrir ce poste aux candidatures. Je m'étais étonnée de votre réponse. En effet, la logique aurait été de rédiger, d'abord, une note de politique internationale (NPI) et d'apprécier, ensuite, la nécessité, pour sa mise en œuvre, de désigner à WBI un AGA chargé des relations internationales. Je suis restée dubitative face à votre stratégie.

Aujourd'hui, pourquoi ce qui est vrai pour l'AWEX ne le serait-il pas pour WBI? Pourquoi ne pas avoir à l'époque ouvert ce poste aux candidatures? Maintenant que votre NPI a été approuvée, comptez-vous rouvrir ce poste d'AGA? Une vision globale et plus cohérente de ces questions n'aurait-elle pas été facilitée si une seule NPI avait été rédigée conjointement avec la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF), comme le prévoit l'accord? Avez-vous entamé la réflexion sur l'organigramme de WBI, comme vous l'avez annoncé en mai?

D'une part, on supprime un emploi alors qu'il figurait au cadre de WBI. D'autre part, on cherche à régulariser un emploi qui ne figure pas au cadre de l'AWEX. Au-delà de l'absence de cohérence, il s'agit d'un exemple surprenant de bonne gouvernance! En effet, il y a quelques mois, la fonction d'AGA figurait au cadre de WBI. Pouvez-vous me confirmer que c'est toujours le cas? Pouvez-vous également m'expliquer votre logique dans ces attitudes qui sont totalement contradictoires et incohérentes? Il va sans dire qu'une réponse dans laquelle vous vous contentez d'indiquer que vous n'êtes pas membre du gouvernement wallon serait insuffisante, car c'est bien en votre qualité de ministre chargé des Relations internationales en Communauté française et ayant la tutelle directe sur WBI que je vous interroge.

Enfin, la décision du gouvernement wallon a-t-elle été concertée avec votre gouvernement? Fait-elle partie d'un ensemble plus large de planification de la gestion de WBI et de l'AWEX par les deux gouvernements? La COCOF a-t-elle également été impliquée? Si c'est le cas, ce qui serait une bonne nouvelle, pouvez-vous en esquisser les contours? Plus globalement, pensez-vous que les capacités d'action de WBI seront renforcées par les décisions successives prises depuis janvier?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je ne suis pas habilité à m'exprimer sur les choix posés par le gouvernement wallon pour l'AWEX. Au sein de WBI, l'emploi d'administrateur général adjoint n'a pas été supprimé du cadre de l'organisme, mais, comme j'avais déjà eu l'occasion de vous le dire, il a été décidé de ne pas le déclarer vacant pour le moment. Je n'en dirai pas davantage au sujet de l'AGA de l'AWEX. Il n'y a pas eu de désignation depuis plusieurs années, mais il est aussi dans le cadre.

Sur la base de la Déclaration de politique communautaire (DPC), nous avons finalisé la NPI. D'ailleurs, j'ai eu le plaisir de vous la présenter récemment et nous avons eu un bon débat sur le sujet. Nous menons actuellement la réflexion sur un modèle de management, un cadre et un organigramme, qui permettra l'opérationnalisation de notre politique relative aux relations internationales. Si le poste semble encore nécessaire après les différentes réflexions en cours, il sera à tout le moins amené à évoluer de manière significative.

Comme vous le dites très justement, Madame la Députée, la présence ou non d'un AGA et les missions qui lui sont confiées doivent dépendre du projet. Le travail de réorganisation de l'organisme à travers les états généraux aura un impact significatif sur ce poste d'AGA et sur la lettre de mission de cette fonction de mandataire. Ce n'est qu'au terme de ce processus et après réflexion que l'emploi d'AGA de WBI sera éventuellement déclaré vacant. Au vu, d'une part, de la continuité du service qui est assuré et, d'autre part, de l'évolution et de la réorganisation de l'organisme, il était tout à fait justifié de ne pas déclarer le poste d'AGA vacant pour le moment. Le précédent gouvernement l'avait d'ailleurs déclaré vacant dans un second temps.

Une vision globale et plus cohérente sur ces questions aurait-elle été facilitée si une seule NPI avait été construite avec la Wallonie et la COCOF? Dans un premier temps, je vous rappelle que nous avons convenu avec la Wallonie de déposer une note par entité puisque chacune dispose de sa propre déclaration de politique et traite de compétences différentes. Cela permet d'affirmer clairement les objectifs de chacun. Bien entendu, une concertation a eu lieu avec le ministre-président de la Wallonie et spécifiquement sur les aspects relatifs à WBI. Soyez donc rassurée: nous construisons une vision commune avec nos collègues wallons au sujet d'un cadre stratégique de l'administration.

Enfin, nous devons développer plus de synergies entre l'AWEX et WBI quant au déploiement des réseaux à l'étranger. Ce n'est pas neuf; je l'ai déjà expliqué dans ce Parlement. C'est sur quoi mon cabinet travaille actuellement, avec l'opportunité d'établir une convention de collaboration entre l'AWEX et WBI concernant la gestion des réseaux extérieurs. Pour conclure, je vous confirme que la bonne gouvernance est et restera une priorité absolue de mon action politique.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je suis heureuse d'entendre que vous êtes d'accord avec moi pour dire que la présence ou non d'un AGA dépend du contenu et de la volonté traduite dans la NPI. Il aurait été judicieux d'avoir une discussion préalable sur cette dernière avant de décider si on ouvrait ce poste, avec le risque de perdre une personne de talent. Vous êtes passé par une case que j'estime un peu particulière!

Par ailleurs, si je vous rejoins sur la nécessité d'une collaboration plus claire et plus nette entre WBI et l'AWEX, je tiens à rappeler que WBI a des fonctions diplomatiques et que l'AWEX n'en dispose pas. Or, ces compétences diplomatiques sont essentielles au regard des compétences de la Communauté française. Dès lors, sans revenir sur la question de savoir s'il faut un ou deux organismes, le fait que la Wallonie prenne le parti de désigner un AGA pour l'AWEX sans avoir mis l'accent sur les fonctions diplomatiques dans la révision de l'organigramme, m'amène à insister sur l'importance de reconnaître cet aspect-là.

Je suivrai avec la plus grande attention la suite de ce dossier.

1.8 Question de M. Pierre-Yves Lux à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Consolidation du rôle et de l'autonomie du secteur associatif – plan d'action du gouvernement et task force administrative»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Au début de l'été, nous discussions ici même de l'engagement de votre gouvernement à utiliser «les leviers dont il dispose pour consolider le rôle et l'autonomie du secteur associatif, notamment, en veillant à mettre en œuvre dans ses politiques les principes de la Charte associative», pour reprendre les termes la déclaration de politique communautaire (DPC).

Dans ce cadre, vous nous disiez que «depuis janvier 2020 (...) la *task force* administrative a été relancée et devrait être en mesure de se réunir prochainement, dès que tous les représentants auront été désignés, en ce compris dans les autres entités».

Par ailleurs, vous nous informiez également que votre administration avait dressé un état des lieux des travaux de mise en œuvre de la Charte entrepris durant les précédentes législatures.

Quels sont les principaux enseignements de cet état des lieux réalisé par votre administration? Pourriez-vous pointer les principales erreurs que vous entendez ne pas reproduire ou les opportunités à saisir pour atteindre les objectifs fixés?

Pourriez-vous nous présenter votre plan d'action pour concrétiser ce point de l'accord de majorité?

Enfin, la *task force* administrative dont il est question a-t-elle finalement pu se réunir? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous donner des informations sur sa composition et sur ses travaux? Dans la négative, quelles en sont les raisons?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Les précédents gouvernements avaient confié la mise en œuvre de la Charte associative à deux organes de gouvernance: le comité de pilotage, composé des représentants des ministres concernés dans les trois entités francophones (la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française [COCOF] et la Région wallonne) ainsi que du coordinateur de la *task force* (le secrétaire général du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou son représentant), et la *task force* administrative, composée des représentants des différentes administrations générales concernées au sein du ministère, des représentants des administrations des autres entités francophones et du comité de pilotage.

Malgré les multiples sollicitations auprès de mes homologues des autres entités, ceux-ci n'ont pas désigné leurs représentants dans ce dossier. La *task force* n'a donc pas pu se réunir à ce jour. Néanmoins, cette absence de désignation ne doit pas entraver la mise en œuvre de la DPC. C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité mon administration pour obtenir un état des lieux de la mise en œuvre des principes de la Charte associative. Cet état des lieux dresse la liste des travaux réalisés par la *task force* depuis 2010. Cette dernière s'est concentrée, en 2010, sur la problématique des recours et a procédé à l'inventaire des procédures de recours existantes – ou à l'inverse absentes – dans les administrations francophones.

En 2011, les travaux de la *task force* ont été suspendus dans l'attente de directives plus précises du comité de pilotage. Les travaux n'ont pas repris durant la législature 2014-2019.

Afin de mettre en œuvre ce volet de l'accord de majorité, j'ai donc chargé mon administration de procéder à la mise à jour de l'état des lieux relatif aux procédures de recours, en se concentrant sur les seules matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, l'administration a fait état du projet de créer un appui transversal au secteur associatif au sein du ministère, mais qui n'a pas abouti à ce jour. Vous comprendrez aisément que nous n'ayons pas pu avancer sur ces questions ces derniers mois,

mais sachez que nous reprendrons le dossier prochainement et que nous évaluerons sa faisabilité.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président pour votre réponse qui remet les choses en perspective. Je prends bonne note du fait que le comité de pilotage – composé de vos différents collègues des autres niveaux de pouvoirs – n'a pas encore donné suite, ce qui pose d'ailleurs question.

Vous connaissez mon attachement au secteur associatif et à son importance comme contre-pouvoir, mais aussi comme partenaire des pouvoirs publics. Pour ce faire, l'autonomie et l'indépendance de ce secteur doivent être clairement définies et acceptées par tous. Cela nécessite aussi des modes de contrôle proportionnés et la mise en œuvre de temps de concertation et de co-construction des politiques publiques. Il faut pouvoir le rappeler. La DPC et les démarches actuelles vont dans ce sens.

Monsieur le Ministre-Président, vous trouverez toujours en moi un partenaire et je ne manquerai pas d'intervenir dans d'autres enceintes pour vous soutenir dans cette direction. À l'inverse, vous me trouverez sur votre chemin si vous – ou d'autres – vous en éloignez.

J'approuve donc votre volonté de relancer les travaux sur ce point et j'espère que cela se fera rapidement malgré la situation actuelle.

1.9 Question de M. Matteo Segers à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Volet international du fonds d'urgence pour la culture»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous interrogeais au début du mois de juillet sur les dossiers soumis par des opérateurs culturels se produisant à l'étranger dans le cadre de l'appel à projets du Fonds d'urgence général pour les opérateurs culturels.

Il me tient à cœur de rappeler à ce sujet l'écoute et l'attention que le gouvernement avait alors portées aux acteurs de la création tournant et promotionnant à l'échelon international, et mis en difficulté à cause de la crise sanitaire.

Vous m'aviez répondu que 85 dossiers avaient été réceptionnés, mais que le montant global de ces demandes ne pourrait être déterminé qu'après examen. Une analyse des secteurs plus ou moins représentés devait aussi encore être faite. Vous m'indiquez par ailleurs que ces dossiers seraient gérés durant les vacances et qu'une communication publique et transparente quant à l'attribution de ce fonds interviendrait à la rentrée.

Monsieur le Ministre-Président, quel montant global les dossiers finalement acceptés représentent-ils? Ces fonds ont-ils été affectés? Pouvez-vous nous fournir la liste des opérateurs culturels soutenus? Une classification par discipline a-t-elle

été opérée? Si oui, que met en lumière cette classification?

Par ailleurs, nous savons que la situation sanitaire et les contraintes qu'elle impose continuent à rendre la vie très dure aux opérateurs culturels, notamment ceux qui prévoyaient une diffusion internationale à partir de cet automne. Vous sachant très attentif à cette question, je souhaiterais savoir comment votre gouvernement continue à les soutenir dans ce volet international.

Nous devons nous inscrire dans une vision à moyen et long terme. Il importe dès lors à cet égard de prévoir les aides nécessaires pour l'avenir.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur le Député, 85 dossiers ont en effet été réceptionnés et 79 subventions ont été octroyées dans le cadre du volet international du Fonds d'urgence pour la culture à hauteur d'un montant total d'un million d'euros. Après vérification, le montant total des indemnités s'élève à 1 328 042 euros. Afin de rester dans le cadre de l'enveloppe prévue, tous les montants ont été diminués par application d'un ratio identique pour tous.

Les modalités d'intervention ainsi que le tableau reprenant la liste des opérateurs bénéficiant de ce soutien ont été validés et diffusés dès le 18 juillet 2020 par la voie d'un communiqué de presse du gouvernement. De plus, la liste est publiée sur le site internet de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Sur les 79 subventions octroyées, 50 relevaient du secteur des arts vivants (théâtre, danse, cirque, arts forains, arts de la rue, contes, pluridisciplinaires), 27 subventions relevaient de la musique, tandis qu'une subvention relevait des arts plastiques et une autre, de la littérature.

Par ailleurs, ma collègue ministre de la Culture et moi-même sommes très attentifs au secteur de la culture. Nous avons régulièrement des consultations et des réunions. Pas plus tard que vendredi dernier, j'ai rencontré la Fédération des arts du vivant et le projet Wallonie-Bruxelles éditions, afin que nous puissions définir ensemble les priorités et les grands axes d'une relance du secteur.

Comme vous le savez, cette semaine aura lieu un conclave budgétaire au cours duquel seront prises des décisions en vue de la relance de l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris le secteur culturel.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Il me tient à cœur, Monsieur le Ministre-Président, de souligner votre bienveillance par rapport aux acteurs culturels et à cette question internationale. Il faut continuer à travailler main dans la main, comme vous le faites avec Mme Linard.

En outre, je perçois dans votre réponse une volonté de dialogue et de transparence, qui sont deux éléments très importants de notre accord gouvernemental et que notre Parlement soutient. Dans la

crise que nous vivons, il me paraît nécessaire de continuer à travailler sur la transparence et le dialogue.

1.10 Question de M. Matteo Segers à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Coopération de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l'Academia Belgica»

M. Matteo Segers (Ecolo). – À Rome se trouve l'*Academia Belgica*, une institution culturelle belge importante dédiée à l'accueil d'artistes, de boursiers et de chercheurs belges. En plus d'accueillir des jeunes belges à Rome, capitale italienne riche d'histoire et d'art, l'*Academia Belgica* se veut aussi un lieu de résidence où la culture, l'expression et la recherche vivent grâce à des expositions, des concerts, des séminaires et d'autres rencontres diverses.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai appris que la Fédération Wallonie-Bruxelles était partie prenante de l'*Academia Belgica*. Afin de me permettre d'en savoir un peu plus sur cette alliance, pourriez-vous m'exposer les dispositions qui régissent cette coopération? La Fédération Wallonie-Bruxelles y nomme-t-elle un représentant? Si oui, selon quelles modalités? Quels sont les effets de la pandémie de la Covid-19 sur l'activité de l'*Academia Belgica*? Les séjours en résidence y sont-ils encore possibles? Comment envisagez-vous la collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec cette institution dans le contexte actuel?

Aussi, afin de me permettre de comprendre l'engouement qu'engendre l'*Academia Belgica*, pourriez-vous m'informer du nombre de candidatures reçues lors du dernier appel lancé par Wallonie-Bruxelles International (WBI) en septembre 2019? Combien de candidatures ont-elles été retenues?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – L'*Academia Belgica* a pour objectif d'encourager les relations italo-belges dans les domaines scientifique et culturel. Partant du constat que le monde artistique belge connaissait peu cette institution et les opportunités qu'elle offre, une résidence d'artistes a été ouverte pour favoriser et renforcer les liens entre l'*Academia Belgica* et les Communautés française et flamande. Chaque année, deux résidences de cinq mois sont organisées et réservées alternativement aux artistes issus de la Communauté française et de la Communauté flamande. Ce programme, suivi par les deux Communautés, aux mêmes conditions financières, a démarré en 2015.

Selon l'article 6 des statuts de la fondation *Academia Belgica* – Centre pour l'Histoire, les Arts et les Sciences à Rome, datant du 20 décembre 2017, il est prévu que siège au conseil d'administration un représentant de la Communauté française désigné par le ministre-président de la

Communauté française. Il est désigné pour quatre ans et son mandat est renouvelable une fois. M. Laurent Busine a été désigné à ce poste qu'il occupe depuis mars 2018.

À la suite de la pandémie de la Covid-19, la fondation a dû fermer ses portes, dès la mi-mars, contrainte d'inviter les résidents à écourter et à reporter leur séjour. Les activités ont repris au mois de septembre, selon un protocole sanitaire strict, après la fermeture annuelle du mois d'août. Les résidences sont possibles, à condition de respecter le protocole et les règles adoptés. L'artiste plasticienne, lauréate de la bourse octroyée par WBI, reprendra sa résidence en octobre pour une durée de trois mois et demi. Une seule résidence littéraire a pu avoir lieu. L'*Academia Belgica* avait en effet prévu des protocoles et des adaptations des lieux conformes aux recommandations sanitaires, afin d'accueillir les résidents en toute sécurité et en toute quiétude.

Pour terminer par votre dernière question, 17 candidatures ont été réceptionnées dans le respect des critères de date de dépôt et de contenu. Toutes ont été soumises au jury de sélection. Une seule bourse étant octroyée dans le contexte de cet appel à projets, le jury a sélectionné un projet parmi les dossiers jugés les plus remarquables et répondant aux critères de sélection.

M. Matteo Segers (Ecolo). – L'*Academia Belgica* est une institution particulièrement intéressante avec laquelle travaille la Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur le Ministre-Président, la sélection d'une seule personne parmi 17 candidats est malheureusement un choix cornélien pour tout jury.

Chers collègues, si vous vous rendez un jour à Rome, je vous invite à visiter cette institution. Elle est vraiment très intéressante et porteuse pour certaines carrières artistiques. Il y a donc peut-être un défi à relever à ce niveau-là pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.11 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Mise en œuvre du plan “Droit des femmes” 2020-2024 dans les compétences du ministre-président»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Conformément à l'article 3 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, tel qu'il a été modifié par le décret du 27 avril 2020, un plan «Droits des femmes» a été établi. Il définit des objectifs stratégiques déclinés en mesures réalisables dans le délai de la législature. Monsieur le Ministre-Président, plusieurs de ces objectifs devront être atteints sous votre responsabilité, notamment celui d'améliorer le recueil de données statistiques en matière de violences. Cela

entraîne que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit participer à l'enquête d'Eurostat impliquant l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). Cette étude permettra à la fois d'actualiser ces données basées sur le genre et d'obtenir des données spécifiques aux compétences communautaires pour appréhender cette problématique.

Un deuxième élément est de conditionner les subventions à une réflexion transversale menée en concertation avec les actrices et acteurs concernés. Vous êtes aussi responsable de l'intégration de la dimension de genre dans les critères de sélection des projets soutenus par Wallonie-Bruxelles International (WBI). De plus, vous devez désigner, dans les institutions du périmètre de notre entité et dans les cabinets ministériels, des référents «genre». Ils sont chargés d'intégrer une réflexion sur l'égalité au sein de leur structure après avoir suivi la formation spécifique aux questions de genre de l'École d'administration publique. Enfin un dernier élément concerne le lancement d'une étude quantitative et qualitative visant à évaluer les éventuelles inégalités, y compris salariales, entre les hommes et les femmes au ministère. Cette étude devra notamment intégrer une analyse des anciennetés proposées en fonction du sexe dans les différents niveaux de l'administration, la gestion des congés – y compris impérieux – et les demandes de télétravail.

Ai-je bien cerné les actions que vous devrez mener? Quelle va être votre implication dans le plan «Droit des femmes»? Ce plan est ambitieux, à la mesure des attentes des femmes et des hommes qui souhaitent voir l'égalité progresser, et de la nécessité de progresser? Sur quel objectif allez-vous mettre la priorité dans un premier temps? Un nombre important d'actions sont en effet envisagées, comme je l'ai dit.

Quel est le calendrier pour la mise en œuvre de tous les objectifs de cet exercice important à plus d'un titre tant pour le cadre légal qui régit nos travaux que pour répondre aux nombreuses mobilisations des organisations féministes? Les administrations et les cabinets ministériels se sont-ils accordés sur la manière de travailler? Pour chaque objectif évoqué, une concertation avec les acteurs de l'égalité des genres a-t-elle eu lieu? Par exemple pour WBI, l'intégration de la dimension de genre dans les critères de sélection des projets soutenus par cette agence n'est-elle pas déjà obligatoire? Où en êtes-vous? Sur quelles bases allez-vous construire les indicateurs de résultats? Une analyse basée sur le genre est-elle bien effectuée pour tous les postes budgétaires dont vous avez la charge?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Madame la Députée, un de mes rôles en ma qualité de ministre-président consiste à assurer le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Celle-ci confirme que le gouvernement «entend mener une politique

exemplaire dans toutes les matières qui relèvent de sa compétence pour garantir les droits des femmes». Cette politique s'est concrétisée par l'adoption par le gouvernement, le 17 septembre dernier, du plan «Droits des femmes». Nous pouvons tous nous féliciter. Ce plan transversal touche toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est piloté par la ministre chargée de cette politique, Mme Linard. Le texte fixe les objectifs stratégiques pour cette législature dans les quatre axes suivants: lutter contre les violences faites aux femmes; déconstruire les stéréotypes et agir sur les représentations; assurer une meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux dans les instances de décision et les postes à responsabilités; enfin, faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Ces objectifs regroupent une série d'actions déclinées dans chacune des compétences fonctionnelles du gouvernement, que je vous invite à consulter dans le texte du plan.

Comme le mentionne le décret du 27 avril 2020 relatif à l'élaboration du plan «Droits des femmes», un comité de suivi établira un mécanisme de suivi de ce plan. Il portera notamment sur l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des mesures du plan ainsi que sur la réalisation de rapports d'évaluation destinés au gouvernement et au parlement. Ce comité sera composé, entre autres, de huit représentants de la société civile ayant une expérience ou compétence particulière en lien avec l'égalité des genres. Un appel à candidatures est ouvert sur le site du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il se clôturera ce 11 octobre. Ce groupe de travail devrait donc être installé avant la fin de l'année. En interrogeant la ministre compétente, Mme Linard, vous devriez pouvoir obtenir des informations plus précises sur le calendrier, mais également sur le fonctionnement et les évaluations de ce groupe de travail.

Dans les compétences fonctionnelles dont j'ai la charge, je suis impliqué dans des actions relevant des axes concernant le recueil de certaines données statistiques, la politique internationale et le gouvernement. Vu l'importance que revêt ce plan pour les femmes et les hommes, toutes les actions mentionnées dans ce plan me semblent prioritaires. C'est pourquoi je n'ai pas attendu son adoption pour lancer des actions. Je pense notamment à l'approbation, en avril dernier, par le gouvernement, sur proposition conjointe de la ministre des Droits des femmes et de moi-même, de la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'enquête Eurostat

sur les violences basées sur le genre, qui sera réalisée entre 2020 et 2023, entre autres par une subvention de 150 000 euros accordée à l'IWEPS. Par ailleurs, j'ai approuvé en juillet dernier une contribution de 500 000 euros en soutien à la création d'un fonds de solidarité de la Francophonie pour les femmes, au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le but est d'aider les femmes en situation de vulnérabilité dans l'espace francophone à travers le monde.

La condition de la femme est un objectif transversal poursuivi au travers de l'action de WBI et déclinée dans la Note de politique internationale (NPI) dont nous avons eu le plaisir de débattre. Comme vous pouvez le constater, le travail est déjà en cours et se poursuivra intensivement tout au long de cette législature, tant pour mes compétences que pour celles des ministres de mon gouvernement.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie de rappeler que la DPC prévoit une politique exemplaire en matière d'égalité. Des mécanismes de suivi sont d'ailleurs prévus, tout comme des rapports d'évaluation avec le comité qui sera constitué. J'ai bien compris que ce dernier intégrera bien des représentants de la société civile. Si toutes les actions sont, selon vous, prioritaires et que vous avez déjà avancé pour la plupart de celles-ci, vous n'évoquez cependant pas une réflexion menée sur les inégalités au sein de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre groupe vous soutient cependant dans les actions entreprises. Il nous apparaît fondamental d'avancer. Nous serons donc attentifs sur ces avancées en revenant régulièrement vous interroger afin de savoir de quelle manière se concrétisent les pratiques et la législation sur l'égalité des genres.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Mohamed Ouriaghli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Aide publique au développement: rapport 2020 du Centre national de coopération au développement (CNCD)», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations se termine à 16h20.